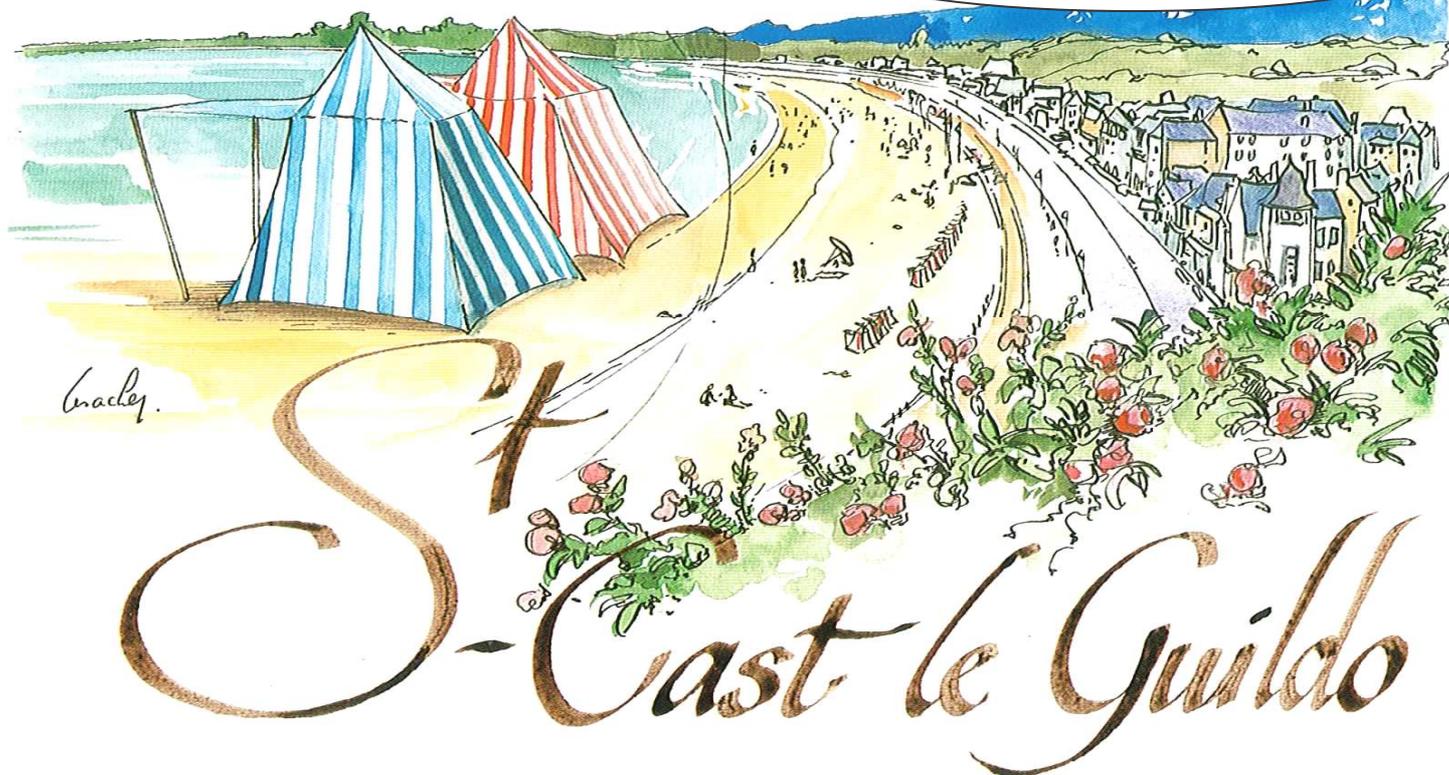


# Journal Municipal

Mensuel : Juin 2007 - n° 179

Responsable de la Publication : Henri BAUDET

[www.saintcastleguildo.fr](http://www.saintcastleguildo.fr)



## SOMMAIRE

- P. 2 Conseil Municipal du 11/05/07
- P. 16 Permis de construire / Etat-Civil
- P. 17 Vie de la Cité
- P. 21 Tourisme Infos
- P. 23 L'Imaginer
- P. 24 Des gens de l'Isle et d'ailleurs
- P. 25 Du côté des associations
- P. 33 Bloc-notes / Infos
- P. 36 Page des jeux

## INTERVENANTS

### Municipalité

Daniel LECOULPIER  
Pascal HAMON

### Administratif

Florence QUEMA  
Véronique SOUVAY

### Intervenants

M COHAS – F. HAMON  
G. LAMBALLAIS – JP. VALES

Dépôt légal imprimerie – 1<sup>er</sup> trimestre 2005

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2007

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

\*

Monsieur BAUDET donne lecture à l'Assemblée de la liste des délibérations qui ont été rattachées à la séance du Conseil Municipal du 26 Mars 2007 en matière de **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**.

Délibérations prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 – AL 15 du Code Général des Collectivités Territoriales – Renonciation D.P.U

NOMS	DESIGNATIONS DU BIEN	SECTION PARCELLE	AVIS COMMISSION D'URBANISME
SCCV Les Grouins	Terrain rue de la Fossierolle	AE n° 562	19/03/2007
M. LE CORS Ludovic	Maison rue du Port	AD n° 786	19/03/2007
Consorts BERTHELOT	2 maisons 3, rue des Dunes et 5, rue de la Plaine	AL n° 110 et 108	02/04/2007
M. URBAN Michel	Terrain rue de Haute Lande	C n° 563p	02/04/2007
M. PINGIER Yves	Maison 4, rue de la Gare	AD n° 402	02/04/2007
M. RICHARD Jean	Maison 9, rue Duguesclin	AE n° 208	02/04/2007
Mme BERTHELOT Brigitte	Terrain 6, rue de la Croix aux Merles	159 B n° 1448	02/04/2007
Mme CARADEUC Emilienne	Maison 16, rue du Port Jaquet	AD n° 786	02/04/2007
M. ROUAULT Marcel	Terrain rue de Saint-Eniguet	159 B n° 2501	02/04/2007
Mmes COUARAN et FRELAUX	Maison 17, rue Duguesclin	AE n° 125	16/04/2007
M. et Mme THEPAUT	Appartement et garage 13, rue de la Mer	AE n° 514, 184, 393, 447 et 448	16/04/2007
M. CRENN Bernard	Appartement 42, rue de la Colonne	AH n° 565 et 569	16/04/2007
M. CODRUS Sylvain	Maison 5, Boulevard de l'Arguenon	159 B n° 1838	23/04/2007

\*\*\*

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2007**

**En l'absence d'observations, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.**

\*\*\*

### **LIAISON PIETONNE**

#### **INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX ET LA PROCEDURE JUDICIAIRE**

Monsieur BAUDET rappelle la procédure contentieuse engagée par quatre copropriétaires des résidences jouxtant la Liaison Piétonne.

Il informe que par ordonnance du 18 Avril 2007, le Tribunal Administratif de Rennes a rejeté cette requête et a condamné ces copropriétaires à verser à la Commune une somme de 1.000 € au titre de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative.

L'Entreprise BORSA poursuit les travaux jusqu'au 15 Juin 2006.

**DEMANDE D'ACCORD SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE  
SUITE A L'APPEL D'OFFRES**

Monsieur BAUDET remercie de sa présence Madame LE PEVEDIC, Responsable du service Mer de la D.I.T (Direction des Infrastructures Terrestres), qualifiée pour répondre aux interrogations des Elus tant au niveau technique qu'au niveau financier.

Suite au nouvel appel d'offres, il rappelle que le coût de l'ouvrage s'élève à 26 000 000 d'Euros. Conformément aux dispositions initiales, la part de la Commune est fixée à 10 %, celle du Conseil général à 30 %, celle de la CCI à 3,94 % (somme forfaitaire) et celle du futur délégataire (gestionnaire) à 25 % (somme forfaitaire).

Les subventions étant définitivement accordées en référence au projet initial, le nouveau plan de financement est déficitaire de 3 875 000 € qui seront pris en charge par les trois partenaires de la façon suivante :

- Conseil Général : 55 % (2.131.250)
- Commune : 35 % (1.356.250)
- CCI : 10 % (387.500)

Au final, la participation de la Commune s'élèvera donc à 15,21 % soit 3.956.250 €.

Monsieur FERNANDEZ s'inquiète de la modification du cahier des charges qui entérine la disparition du merlon et l'aménagement du terre-plein.

Il dénonce la part d'inconnu que revêt le transfert au futur délégataire de l'investissement relatif à l'aire de manutention, du poste de carburant, du poste sanitaires.

Il observe l'augmentation sensible de la part de la Commune et suggère qu'une participation majorée d'1.000.000 d'€ soit demandée au Conseil Général.

Madame MICHEL abonde dans ce sens en notant l'incertitude et le manque de précisions relatifs à la réalisation de la capitainerie et de l'aire de carénage.

Monsieur LECOULPIER estime qu'il n'est plus temps de tergiverser. Tout retard dans le cheminement de ce dossier est synonyme d'inflation des coûts et de mise en danger du projet.

Monsieur BOUTEILLE expose des simulations financières détaillées concernant l'incidence budgétaire sur les années 2007, 2008 et 2009.

Ces études montrent clairement que, sans modification des taux d'imposition locaux et sans réduire les programmes d'investissement habituels, la Collectivité a la capacité financière pour supporter un tel projet.

Après que Madame LE PEVEDIC, responsable du service mer de la DIT, ait répondu au feu nourri des questions formulées par les membres du Conseil Municipal, la délibération suivante est prise par le Conseil Municipal :

Monsieur Baudet, Maire, rappelle la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2006 relative à la participation initiale de la Collectivité alors fixée à 10 % du coût total soit 2.050.000 €.

Il informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres, du Syndicat Mixte de Réalisation du Port de Saint Cast, réunie le 25 avril 2007, a retenu pour :

- le Lot A « fournitures et mise en œuvre des matériaux, terrassements, dragages, déroctage, réalisation des pieux et ouvrages béton »

**le groupement SEMEN TP / EMCC / TPC / MARC** pour un coût de 21 489 218, 10 € HT.

- le Lot B « pontons légers, passerelles et réseaux divers »

**l'entreprise PORALU MARINE** pour un montant de 2 436 184 € HT.

Soit un total de **23 925 402,10 €** HT (valeur mars 2007).

Il informe que le Comité Syndical du 25 avril 2007 du Syndicat Mixte de Réalisation du Port de Saint Cast s'est prononcé sur les travaux d'extension du futur port et qu'il a :

- décidé d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'offres,
- autorisé le Président à signer les marchés, sous réserve de la mise en place des financements complémentaires sollicités auprès des partenaires financiers (Conseil Général, Commune et CCI),
- adopté la méthode proposée pour la révision du plan de financement,
- autorisé Monsieur Brémont, Président, à solliciter les subventions et à signer les pièces nécessaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce Comité Syndical a intégré en sus du coût de 23.925.402,10 € HT les aléas de chantier ainsi que les coûts prévisionnels des révisions de 2007 à 2009 compris (actualisation estimée à 4 % par an). Le projet devrait donc s'élever, lorsqu'il sera achevé en 2009, à **26.000.000 € HT** (hors finition des terre-pleins).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat Mixte de Réalisation propose le nouveau plan de financement suivant dont les montants s'entendent hors taxes :

FEP :	400 000 €	1,54 % (somme forfaitaire)
FNADT :	1 000 000 €	3,85 % (somme forfaitaire)
Région :	2 800 000 €	10,77 % (somme forfaitaire)
CCI :	1 025 000 €	3,94 % (somme forfaitaire)
<b>Commune :</b>	<b>2 600 000 €</b>	<b>10,00 %</b>
Conseil Général :	7 800 000 €	30,00 %
Futur délégataire :	6 500 000 €	25,00 % (somme forfaitaire)
Syndicat Mixte :	3 875 000 €	14,90 % (somme répartie entre les trois partenaires)
<b>Total :</b>	<b>26 000 000 €</b>	<b>100,00 %</b>

La participation du Syndicat Mixte de réalisation de **3.875.000 €** est répartie entre les trois partenaires de la façon suivante :

Conseil Général :	2 131 250 €	55,00 %
<b>Commune :</b>	<b>1 356 250 €</b>	<b>35,00 %</b>
CCI :	387 500 €	10,00 %

Ces montants s'ajoutant aux parts initiales exposées ci-dessus, **LE PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF EST DONC LE SUIVANT :**

FEP :	400 000 €	1,54 %
FNADT :	1 000 000 €	3,85 %
Région :	2 800 000 €	10,77 %
CCI :	1 412 500 €	5,43 %
<b>Commune :</b>	<b>3 956 250 €</b>	<b>15,21 %</b>
Conseil Général :	9 931 250 €	38,20 %

Futur délégataire :	6 500 000 €	25,00 %
—————		
<b>Total :</b>	<b>26 000 000 € HT</b>	<b>100.00 %</b>
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :		
-	d'approuver le plan de financement exposé ci-dessus.	
-	d'arrêter la participation financière de la Collectivité à <b>3 956 250 €</b> correspondant à 15,21% du montant des travaux.	

**Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, par 19 voix Pour et 2 bulletins blancs**  
**- APPROUVE le nouveau plan de financement.**  
**- ARRETE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO à 3 956 250 € HT correspondant à 15.21% du montant des travaux (intégrant les aléas et les actualisations jusqu'en 2009 compris). Le bénéficiaire en sera le Syndicat Mixte chargé de la réalisation du port. La subvention sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation d'une demande du Maître d'ouvrage et d'un état des dépenses réalisées visé par le Conseil Général et le receveur municipal. L'opération devra être achevée courant 2009. Le non respect de ces dispositions entraînera l'annulation de la subvention ou le non versement du solde. L'attribution de cette subvention est conditionnée à la pose de panneaux mentionnant la participation de la Commune. Une photographie de l'affichage sur site, signalant la participation de la Commune devra être fournie à l'appui de la première demande de versement.**

**FINANCES**

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU GR 34 - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur HAMON, Adjoint au Maire, propose d'aménager les sentiers suivants :

- des « Quatre Vaulx » à la Pointe du Bay
- de la Pointe du Bay à la Plage de Pen Guen
- au Port Saint Jean

Il présente les devis établis par l'Association « Etudes & Chantiers de Bretagne » s'élevant :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - sentier des « Quatre Vaulx » à la Pointe du Bay    | 9.142,78 € nets |
| - sentier de la Pointe du Bay à la Plage de Pen Guen | 2.199,45 € nets |
| - sentier au Port Saint Jean                         | 2.396,36 € nets |

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des subventions :

- à hauteur de 30 % auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor
- à hauteur de 50 % auprès de l'Etat

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès :**  
**. du Conseil Général des Côtes d'Armor à hauteur de 30 %.**

. de l'Etat à hauteur de 50 %

\*

### **TARIFS HORAIRES 2007 DU PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES (TRAVAUX EN REGIE)**

Monsieur Daniel ROYAN, Adjoint au Maire en charge des Travaux, informe qu'il convient de fixer pour l'année 2007 le tarif horaire de main d'œuvre du Personnel Communal, servant de base au calcul des travaux en régie.

Il propose les tarifs suivants :

- Contrôleur de travaux	16,58 €
- Agent de Maîtrise	17,83 €
- Adjoint Technique	15,18 €

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**- FIXE pour l'année 2007 les tarifs horaires de main d'œuvre du Personnel Communal comme suit :**

- Contrôleur de travaux	<b>16,58 €</b>
- Agent de Maîtrise	<b>17,83 €</b>
- Adjoint Technique	<b>15,18 €</b>

\*

### **OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 500 € A L'ASSOCIATION « VILLA LE CLOS » POUR LE PROJET « PAS DE CERVEAU, PAS DE MOTO »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par l'Association « Villa le Clos » en vue d'organiser un mini camp de cinq jours réunissant une dizaine d'adolescents de 13 à 17 ans de l'Association « Les Jeunes du Pano ».

Le projet intitulé « **PAS DE CERVEAU, PAS DE MOTO** » a pour objectif de sensibiliser et de prévenir ces jeunes sur les risques de la route en deux roues.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après réflexion, la Municipalité propose d'allouer une subvention de 500 € pour ce projet.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**- EMET un avis favorable au versement d'une subvention de 500 € à l'Association « Villa le Clos » pour le projet « Pas de cerveau, pas de moto ».**

**La dépense sera inscrite à l'article 6574**

## **PERSONNEL**

### **OCTROI DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS A L'OCCASION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DE 2007**

Vu le décret n° 86-252 du 20 février 1986 fixant le régime des Indemnités Forfaitaires complémentaires pour élections.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**- DECIDE d'accorder aux fonctionnaires occupant un emploi susceptible d'ouvrir droit à l'Indemnité Forfaitaire Complémentaires pour élections une indemnité déterminée par**

**référence au taux moyen x 2,5 de l'I.F.T.S des Attachés Territoriaux à l'occasion des élections Présidentielles et législatives de 2007**

\*

**OCTROI DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LE DIMANCHE A L'OCCASION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES DE 2007**

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 – J.O du 15 janvier 2002 article 2

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité  
- DECIDE d'accorder au Personnel n'ouvrant pas droit à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (indice Brut inférieur à 380) une indemnité horaire pour travaux supplémentaires effectués le dimanche à l'occasion des Elections Présidentielles et Législatives de 2007**

**OCTROI D'UNE INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION AUX AGENTS TERRITORIAUX DE POLICE MUNICIPALE**

Vu le décret n° 97-702 du 31 Mai 1997 concernant l'indemnité spéciale de fonctions allouée aux agents territoriaux de Police Municipale.

Vu le reclassement des agents de la filière Police à compter du 18 Novembre 2006

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité  
- DECIDE d'accorder aux agents territoriaux de Police Municipale une indemnité spéciale de fonction au taux individuel de 20%.**

\*

**AVANCEMENT DE GRADES – MISE EN PLACE DU RATIO « PROMUS - PROMOUVABLES » A COMPTER DE L'ANNEE 2007**

Monsieur Daniel ROYAN, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que l'article 49 de la Loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a remplacé le quota statutaire d'avancement de grades par un système de ratio « **promus-promouvables** » nécessitant une délibération de la Collectivité après avis du Comité Technique Paritaire.

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement (promouvables).

Monsieur Daniel ROYAN informe que la proposition de la Municipalité de fixer ce ratio à 100%, a été soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire, le 3 Mai 2007, qui a émis un avis favorable.

Il propose au Conseil Municipal de fixer le ratio « promus-promouvables » à 100 % à compter de l'année 2007.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité  
- FIXE le ratio « promus – promovables » à 100 % pour les avancements de grade du personnel communal à compter de l'année 2007**

## **RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER**

### **BUDGET COMMUNE : CREATION DE QUATRE POSTES AUX SERVICES TECHNIQUES, CREATION D'UN POSTE A LA PISCINE, CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET AUX SERVICES ADMINISTRATIFS**

A l'approche de la saison estivale et en vue de renforcer les différents services, Monsieur BAUDET demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la création de :

- ✓ 4 postes d'auxiliaire de service à temps complet afin de renforcer les Services Techniques en période estivale et pré-estivale 2007
- ✓ 1 poste d'auxiliaire de service à temps non complet affecté aux Services Administratifs
- ✓ 1 poste d'auxiliaire de service à temps complet affecté à l'entretien et à la tenue de la caisse de la Piscine

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**- DECIDE de créer :**

**4 postes d'auxiliaire de service à temps complet affecté aux Services Techniques pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2007 au 31 août 2007**

**1 poste d'auxiliaire de service à temps non complet affecté aux Services Administratifs pour la période du 28 juin 2007 au 29 août 2007**

**1 poste d'auxiliaire de service à temps complet affecté à l'entretien et la tenue de la caisse de la Piscine du 2 juillet au 31 août 2007**

**Ces agents seront rémunérés sur la base des indices suivants :**

**Brut : 245**

**Majoré : 275**

\*

### **BUDGET R.A.T : CREATION D'UN POSTE POUR LA CONDUITE DE LA NAVETTE « BIG BUS »**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est favorable à la création de :

- 1 poste d'auxiliaire de service à temps complet affecté à la conduite de la navette estivale du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**DECIDE de créer :**

**- 1 poste d'auxiliaire de service à temps complet affecté à la conduite de la navette estivale du 7 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2007.**

**Cet agent sera rémunéré sur la base des indices suivants :**

**Brut : 245**

**Majoré : 280**

\*

### **BUDGET PORT : CREATION DE DEUX POSTES POUR LA SURVEILLANCE DES CALES ET L'ENCAISSEMENT DES RECETTES**

Monsieur HAMON, Adjoint en charge des affaires portuaires, demande au Conseil Municipal de créer pour la saison 2007 :

- deux postes d'auxiliaires à temps complet (35 h hebdo) du 30 juin au 2 septembre 2007 rémunérés sur l'indice brut 245

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité  
- EMET un avis favorable à ces créations de postes pour la saison 2007**

\*

**CREATION DE POSTES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2007 (AVANCEMENT DE GRADES)**

**BUDGET COMMUNE**

Dans le cadre de la promotion du Personnel au titre de l'année 2007, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007 :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité  
DECIDE de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007 :**

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe

**DECIDE de supprimer, à compter de cette date les postes libérés par les agents promus – soit :**

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'Agent de Maîtrise
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe

**Le Comité Technique Paritaire, lors de sa réunion du 3 Mai 2007, a émis un avis favorable à ces suppressions.**

**Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence**

**BUDGET CUISINE**

Dans le cadre de la promotion du Personnel au titre de l'année 2007, Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007 :

- 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité  
DECIDE de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007 :**

- 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal

**DECIDE de supprimer, à compter de cette date :**

- 2 postes d'Agent de Maîtrise (libérés par les agents promus)

**Le Comité Technique Paritaire, lors de sa réunion du 3 Mai 2007, a émis un avis favorable à ces suppressions.**

**Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence**

## URBANISME

### **CESSION DE TERRAIN PAR MONSIEUR ET MADAME LEFEUVRE JEAN-PAUL POUR LA REALISATION DE L'OPERATION 2-1 INSCRITE AU P.O.S.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'opération 2-1 inscrite au POS « Création de la route du Port »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame LEFEUVRE, propriétaires de la parcelle AB 118 grevée partiellement par l'opération 2-1, acceptent de céder à la Commune, pour l'euro symbolique, la partie nécessaire à la réalisation de cette opération, soit 239 m<sup>2</sup> conformément à l'article 2 de l'arrêté du permis de construire n° 06M1064.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- ✳ **AUTORISE** cette cession pour l'euro symbolique au profit de la Collectivité
- ✳ **CONFIE** à Monsieur LALYS, géomètre-expert, la réalisation du document d'arpentage.
- ✳ **CONFIE** à Maître LUSTEAU la rédaction de l'acte notarié
- ✳ **PRECISE** que les frais découlant de cette cession (géomètre et notaire) seront à la charge de la Collectivité

\*

### **CESSION A LA COLLECTIVITE PAR LA SCI DU PARC DES PARCELLES CADASTREES SECTION AD N° 802 – 803 ET 804**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la SCI du PARC accepte de céder pour l'euro symbolique, une emprise faite par la Collectivité sur un terrain lui appartenant cadastré :

Section AD n° 802 d'une contenance de 210 m<sup>2</sup>

Section AD n° 803 d'une contenance de 61 m<sup>2</sup>

Section AD n° 804 d'une contenance de 108 m<sup>2</sup>  
provenant de la division de la parcelle AD 689.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- ✳ **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées Section AD n° 802 – 803 – 804 pour une contenance totale de 379 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique
- ✳ **CONFIE** à Monsieur LALYS, géomètre-expert, la réalisation du document d'arpentage.
- ✳ **CONFIE** à Maître BLANCHARD LE ROLLE la rédaction de l'acte notarié
- ✳ **PRECISE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Collectivité

\*

### **PROJET DE CREATION D'UN LOTISSEMENT DANS LA ZONE ARTISANALE DE HAUTE-LANDE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'établir un dossier de lotissement dans la zone artisanale afin de partager en deux lots destinés à la vente, un terrain cadastré section C n° 1096 – 3<sup>ème</sup> lot d'une parcelle d'origine.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- ✳ **DECIDE** la création d'un lotissement dans la zone artisanale de Haute-Lande
- ✳ **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'accomplir les formalités en vue d'obtenir l'autorisation de lotissement

## **MUNICIPALISATION DE L'ALLEE DE L'ETOUBLETTE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les propriétaires du prolongement de l'Allée de l'Etoublette demandent son classement en voirie communale.

En vue du classement de cette voie dans la voirie communale, un document d'arpentage doit être établi.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- EMET un accord de principe à la municipalisation de cette voie**  
**- CONFIE à Monsieur LALYS, Géomètre-Expert, la réalisation du document d'arpentage**  
**- DEMANDE à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté en vue de soumettre à l'enquête publique le projet de classement du prolongement de l'Allée de l'Etoublette dans le domaine public communal**

\*

## **MUNICIPALISATION DE LA RUE DES ROMPAIS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'opération 10-4 du Plan d'Occupation des Sols « Classement en voirie communale de la voie privée dénommée « Rue des Rompais ».

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur REBOURS avait cédé à titre gracieux à la Collectivité cette voie privée cadastrée section AB n° 381 lui appartenant.

Il demande la régularisation de cette cession.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- EMET un accord de principe à la municipalisation de cette voie**  
**- DEMANDE à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté en vue de soumettre à l'enquête publique le projet de classement de la rue des Rompais dans le domaine public communal.**

\*

## **ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DES ŒUVRES PAROISSIALES - PARCELLE CADASTREE AI 480**

Monsieur le Maire rappelle une cession à titre onéreux entre la Commune et l'association des Œuvres Paroissiales.

Dans le cadre de l'extension de l'école privée « Chez Nous », la Commune avait vendu une bande de terrain d'une contenance de 425 m<sup>2</sup> à l'association des Œuvres Paroissiales.

Suite à un échange entre les propriétaires riverains, Monsieur et Madame LABAT et la Commune, il se trouve que le terrain cédé à l'association des Œuvres Paroissiales est amputé de 137 m<sup>2</sup>.

En accord avec l'association des Œuvres Paroissiales, la Commune propose une compensation à cette association en lui restituant 137 m<sup>2</sup> sur un terrain appartenant à la Collectivité. La nouvelle parcelle d'une contenance de 425 m<sup>2</sup> est cadastrée AI 480.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- AUTORISE cet échange entre la Collectivité et l'association des Œuvres Paroissiales**  
**- CONFIE à Monsieur LALYS, Géomètre-Expert, la réalisation du document d'arpentage**  
**- CONFIE à Maître LUSTEAU, Notaire à Matignon, la rédaction de l'acte notarié.**

## TRAVAUX

### EFFACEMENT RESEAU TELEPHONIQUE – PEN GUEN

Monsieur Daniel ROYAN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que des travaux d'enfouissement de réseaux téléphoniques sont à réaliser en coordination avec la réalisation de l'éclairage public, avenue de Pen-Guen, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electricité.

-Le coût du Génie Civil à la charge de la collectivité est de 1 850,00 €. TTC.

Le Syndicat, maître d'ouvrage, inscrit la dépense en investissement puis demande à la commune une subvention d'équipement

-Le coût du câblage à la charge de la collectivité (correspondant à 49 % du coût HT de la prestation) est de 1 000 € HT et sera facturé directement par France Telecom.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité  
DECIDE de confier au Syndicat Départemental d'Electricité la fourniture et la pose du génie civil du réseau téléphonique Avenue de Pen-Guen pour un montant de 1 850,00 € TTC.  
La Commune ayant transféré cette compétence au Syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise avec application du coût marginal pour le terrassement tel que défini dans la convention et conformément au règlement.**

\*

### TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – ABORDS DE LA DISCOTHEQUE DE PEN GUEN

Monsieur Daniel ROYAN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que pour des raisons de sécurité, il est proposé d'implanter un candélabre d'éclairage public supplémentaire sur le parking de Pen-Guen à proximité de la discothèque et des sanitaires publics.

Le coût des travaux est estimé à **7 500 € TTC**. La Commune versera une participation de 60% au Syndicat Départemental d'Electricité, soit **4 500 € TTC**.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité  
APPROUVE le projet d'éclairage public, aux abords de la discothèque de Pen Guen présenté par le S.D.E pour un montant estimatif de 7 500 € et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ». La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fond de Compensation de la TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 60% calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.**

## DIVERS

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE YACHT CLUB

Monsieur HAMON, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'en l'absence de système d'assainissement, le Yacht Club ne pourra exercer d'activité commerciale durant la saison estivale 2007. Il convient de passer un avenant à la convention conclue le 8 novembre 2005.

La redevance annuelle est abaissée de 800 € à 400 € pour l'année 2007.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention passée entre la Commune et le Yacht Club en date du 8 novembre 2005 (avenant annexé à la présente délibération).**

\*

**CONTENTIEUX COMMUNE / MONSIEUR ET MADAME TENNESON MICHEL -  
AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame Michel TENNESON ont déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Rennes sollicitant l'annulation d'une décision du Maire de Saint-Cast le Guildo, datée du 31 août 2006, de non opposition à une déclaration de travaux déposée en Mairie par Monsieur MESLET pour la construction d'un abri de jardin.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la Commune à Maître COUDRAY, Avocat à Rennes.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice**  
- **CONFIE les intérêts de la Commune à Maître COUDRAY, Avocat à Rennes, dans le contentieux qui l'oppose à Monsieur et Madame Michel TENNESON.**

\*

**ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL BRETON  
« VIGIPOL »**

Suite à la demande d'adhésion formulée par la Collectivité en vue d'adhérer au Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton « VIGIPOL »,

Monsieur BAUDET, Maire, informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de VIGIPOL, réuni en assemblée délibérante le 17 Mars dernier à Brest a voté, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune.

Il convient que le Conseil Municipal confirme par délibération cette adhésion permettant d'honorer les clauses des articles 7 et 9 des statuts. Il propose que Monsieur ROYAN, Adjoint au Maire, soit le représentant de la Collectivité,

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

▪ **CONFIRME son adhésion au Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton « VIGIPOL » à compter du 11 Mai 2007**  
▪ **DESIGNE Monsieur ROYAN en qualité de représentant de la Collectivité.**

\*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES - PROJET D'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE**

Monsieur Daniel ROYAN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Matignon envisage l'acquisition d'une balayeuse de voirie dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

Cette acquisition permettrait à toutes les communes de disposer d'un matériel performant permettant d'améliorer la propreté des agglomérations.

Le coût horaire de mise à disposition de la balayeuse avec chauffeur est estimé à 42 €. Pour information, le coût horaire d'une société privée est de 83,00 € HT. La Commune a estimé ses besoins annuels à 300 heures minimum.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- EMET un avis favorable à l'acquisition d'une balayeuse par la Communauté de Communes du Pays de Matignon.**  
**- CONFIRME son intention d'utiliser le service de nettoyage mécanique dès sa mise en place par la Communauté de Communes, à hauteur de 300 heures minimum par an, pour un coût horaire d'environ 42 €.**

\*

### **RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA POPULATION EN 2007**

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor lui a rappelé que comme chaque année, le recensement complémentaire de la population aurait lieu en octobre 2007.

Les communes intéressées doivent s'inscrire au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Monsieur le Maire rappelle que si la population atteint 3.500 habitants, la DGF perçue par la Collectivité sera augmentée et le mode de scrutin électoral sera différent (scrutin de liste à deux tours interdisant le panachage).

Monsieur le Maire informe que vu la particularité de la Commune disposant d'un sectionnement électoral, il a interrogé les services compétents par rapport à la composition des listes.

En l'absence d'informations précises, il demande au Conseil Municipal un accord de principe pour lancer ce recensement complémentaire. Au préalable, il s'engage à communiquer les informations sollicitées aux membres du Conseil Municipal.

\*

### **SCOLARISATION DES ENFANTS DE DEUX ANS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT**

Madame ROUAULT, Adjoint en charge des affaires scolaires, rapporte à l'Assemblée que, dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, l'Inspecteur d'Académie des Côtes d'Armor a exprimé sa volonté de remettre en cause l'inscription et la capacité d'accueil des enfants de deux ans dans les écoles du Département.

Il souligne que la forte scolarisation des enfants de deux ans est une des caractéristiques de notre région, tout comme l'excellence de la performance scolaire des jeunes bretons.

De plus, il indique que l'histoire de l'école s'est construite dans nos départements bretons sur la certitude que la formation et la qualification permettaient ensuite l'insertion sociale et professionnelle, et que personne aujourd'hui ne peut prétendre à remettre en cause la performance future des élèves.

Par ailleurs, il ajoute que les communes ont toujours accompagné cette attente sociale des familles en construisant ou rénovant des écoles et en recrutant des personnels de service nécessaires.

C'est pourquoi, Madame ROUAULT propose aux Conseillers de se prononcer sur le bien-fondé de cette décision prise sans aucune concertation réelle ni aucun débat.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**REGRETTE** la décision prise par l'Inspecteur d'Académie des Côtes d'Armor de restreindre l'accueil des enfants de deux ans dans les écoles du Département et **DEPLORE** également que cette décision ait été prise sans aucune concertation avec les collectivités territoriales.

**CONSIDERE** que la scolarisation des enfants de deux ans fait partie intégrante de l'histoire scolaire des Côtes d'Armor car elle a des conséquences très positives sur les performances scolaires futures des jeunes Costarmoricains.

**RAPPELLE** que cette scolarisation répond à une véritable attente sociale des familles que les collectivités territoriales ont toujours accompagnées en construisant ou rénovant les locaux scolaires et en engageant les personnels territoriaux indispensables au bon fonctionnement des classes et à l'accueil des élèves.

#### INFORMATION

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **vendredi 29 juin 2007**

\*\*\*

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il est ouvert du 26 Mai au 9 Juin 2007 une enquête publique sur les projets d'exploitation de Cultures Marines en baie de la Fresnaye, Baie de l'Arguenon Ouest (Saint-Cast le Guildo) et Est (Saint Jacut de la Mer).

Ces cultures concernent des créations, dont une d'élevage de moules sur longues lignes, des agrandissements et des régularisations.

Un cahier d'enquête est ouvert en mairie de Saint-Cast pour y consigner les observations éventuelles du public.

## PERMIS DE CONSTRUIRE – ETAT CIVIL



**LT.07M3002** déposée par la Société Acanthe, rue de la Croix-aux-Merles, pour la création d'un lotissement de 16 lots

- **P.C.07M1020** déposé par M. et Mme HAMON Rodolphe, rue des Bignons, pour la construction d'une maison individuelle

- **P.C.07M1018** déposé par M. BURON Denis et Mme TUAL Marie-Françoise, rue de la Croix Bienvenue, pour la construction d'une maison individuelle avec garage

- **D.T.07M6061** déposée par Mme HORSFALL Sylvie, 5, Haute Rue, pour la pose de châssis de toit

\*\*\*

## ETAT-CIVIL

### **LORSQUE L'ENFANT PARAÎT...**

Le 15 mai 2007 : Thelma SOULABAILLE – 1 rue du Chêne Vert



### **POUR LE MEILLEUR BIEN SÛR !**



Le 28 avril 2007 : Emmanuelle BOUCARD et Matthieu BESNARD – 2 allée Francis Hamon

Le 19 mai 2007 : Céline LE MEUR et régis SAINT GEORGES CHAUMET  
66 bis rue du Sémaphore

### **ILS NOUS ONT QUITTES**

Le 23 avril 2007 : Simone HOURDIN épouse MORVAN – 77 ans – 64 rue du sémaphore

Le 24 avril 2007 : Marcelle EUDES veuve BASTARD – 82 ans – 2 Haute Rue

Le 26 avril 2007 : Anna L'ANTHOEN veuve LE SAINT – 89 ans – Bd de la Côte d'Emeraude

Le 15 mai 2007 : Madame Brigitte BEAUFILS née GALMICHE – 81 ans – Le Port du Guildo

Le 18 mai 2007 : Monsieur Michel LE MIRE – 81 ans – Résidence du Haut Bar

## **MERCI A TOUS**

A la suite du malheur qui s'est abattu sur nous lors du naufrage du « MANUREVA » et la tragique disparition de Philippe GAUTIER, un énorme élan de solidarité s'est manifesté à notre égard.

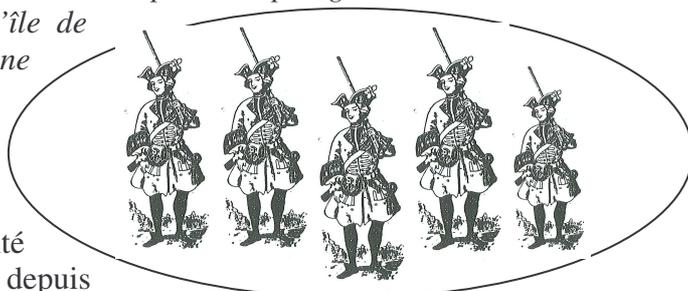
Castins, Castines, associations, administrations, personnes de tous horizons et anonymes de toutes parts, je tiens à vous remercier, tant en mon nom, qu'en celui de mes filles, pour les très nombreux témoignages de sympathie que vous nous avez apportés sous toutes formes ainsi que pour votre généreuse participation.

Christelle, Morgane et Océane GAUTIER

## 250<sup>EME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE SAINT-CAST

11 septembre 1758 :

« Des troupes royales françaises et des volontaires bretons infligent une cuisante défaite à une armée de 10 000 anglais réembarquant sur ses vaisseaux après une peu glorieuse incursion sur la région côtière entre Saint Malo et la presqu'île de Saint-Cast ; rare victoire française d'une désastreuse guerre de sept ans ».



La section patrimoine, l'Office du Tourisme, l'ECLD, les Amis des Sentiers de Randonnée, l'ImagiMer, le Centre Nautique, la Municipalité et quelques bonnes volontés s'affairent depuis quelques mois à l'organisation d'une commémoration du 250<sup>ème</sup> anniversaire de cet événement historique qui a beaucoup contribué à la notoriété de notre Cité.

La Municipalité soutient sans réserve cette initiative qui devra mobiliser les associations, les acteurs économiques et toute la population pour que, 50 ans après le brillant bicentenaire de 1958, ce rendez-vous de la mémoire soit en phase avec le développement ambitieux de la Commune.

Dans ce sens, je vous invite tous : associations, commerçants, castins et Castines à participer à la réunion publique qui se tiendra :

**à la salle d'Armor - le 26 juin à 20 h 30**

Vous y découvrirez les premières propositions du programme de cette manifestation et vous pourrez répondre à l'appel des organisateurs en venant grossir les rangs des participants.

Nous comptons sur vous

Henri BAUDET - Maire

\*\*\*

## LA LAISSE DE MER

La Municipalité est souvent interpellée sur le caractère dérangeant des cordons noirâtres d'algues sèches, abandonnés par le reflux sur « la laisse de mer » (zone couverte et découverte par la mer).

Ces algues et herbes marines souvent souillées par des débris divers (déchets et bouteilles en plastique, cordes, morceaux de filets etc...) sont, il est vrai, inconfortables pour les usagers de la plage et peut générer des reproches de manque d'entretien.

Cependant, ces résidus marins constituent un milieu naturel fourmillant de vie : c'est un habitat à préserver car il est très important pour l'écosystème.

Il faut donc limiter les nettoyages intensifs et les limiter à l'époque estivale où la qualité de l'accueil de nos visiteurs est primordiale pour la « santé » de notre économie locale.

## ARRETES DU MAIRE PORTANT CONSTATATION DE LA VACANCE DE DEUX IMMEUBLES

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L 25 et L 27 bis, le Code Civil notamment son article 713, l'avis de la Commission Communale des Impôts directs du 10/05/2007, le rapport établi par le service de la police municipale en date du 26/04/2007 constatant la situation de l'immeuble, **12, rue des Nouettes**, la situation de l'immeuble à l'état d'abandon, dégradé, **CONSIDERANT** que cet état d'abandon conduit à la dégradation des lieux et à l'apparition d'un lieu insalubre et qu'il y a lieu d'engager la procédure d'attribution à la commune des immeubles sans maîtres,

- ARRETE -

**ARTICLE 1** : Il est constaté que l'immeuble sis **12, rue des Nouettes**, cadastré section AD n° 3, n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans. Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la commune, prévue par l'article L 27 bis, alinéa 1<sup>er</sup> du Code du Domaine de l'Etat est dès lors mise en œuvre par le présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et à un affichage. S'il y a lieu, une notification en sera faite : aux derniers domicile et résidence connus du propriétaire, à l'habitant ou à l'exploitant de l'immeuble, à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement

**ARTICLE 3** : Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713.

**ARTICLE 4** : M. le Maire de la Commune sera chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rennes.

\*\*\*

Le Maire de la Commune de Saint-Cast le Guildo

Vu le Code du Domaine de l'Etat, notamment ses articles L 25 et L 27 bis, le Code Civil, notamment son article 713, l'avis de la Commission Communale des Impôts directs du 10/05/2007, le rapport établi par le service de la police municipale en date du 26/04/2007 constatant la situation de l'immeuble, **6, rue de la Touche**, la situation de l'immeuble à l'état d'abandon

**CONSIDERANT** que cet état d'abandon conduit à la dégradation des lieux et qu'il y a lieu d'engager la procédure d'attribution à la commune des immeubles sans maîtres,

- ARRETE -

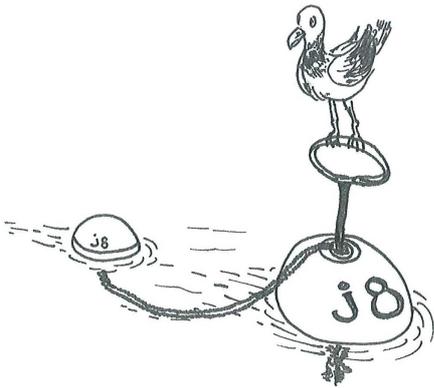
**ARTICLE 1** : Il est constaté que l'immeuble sis **6, rue de la Touche**, cadastré section B n° 94, n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans. Par conséquent, la procédure d'appréhension dudit bien par la commune, prévue par l'article L 27 bis, alinéa 1<sup>er</sup> du Code du Domaine de l'Etat est dès lors mise en œuvre par le présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et à un affichage. S'il y a lieu, une notification en sera faite : aux derniers domiciles et résidence connus du propriétaire, à l'habitant ou à l'exploitant de l'immeuble, à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement

**ARTICLE 3** : Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713.

**ARTICLE 4** : M. le Maire de la Commune sera chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rennes.

## COMPORTEMENT PEU CITOYEN



Une petite annonce dans OUEST France parue le 5 mai dernier proposait la location d'un mouillage à Saint Cast suivi d'un N° de téléphone.

Le N° de téléphone composé, l'interlocuteur fixait le prix de son service à 300 €.

300 € ! C'est environ de 4 fois la redevance payée au gestionnaire du port de Saint Cast.

Cela ne manque pas de vergogne !

Mais la demande de mouillages est si forte que l'offreur était pratiquement sûr de trouver preneur.

Il faut pourtant empêcher toute spéculation.

La réglementation sur l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime est formelle : aucune sous location n'est possible.

Le domaine PUBLIC est par définition INALIÉNABLE.

Le spéculateur démasqué devra enlever son mouillage et libérer l'emplacement qui pourra être occupé par un autre locataire.

Nous serons attentifs afin que personne ne suive l'exemple de ce citoyen peu soucieux de la réglementation et profitant outrageusement de la pénurie de places de port.

A bon entendeur, salut.

PH

\*\*\*

## AUTRE MANQUEMENT AU CIVISME

Nous sommes alertés par un certain de comportements indéliques consistant à déposer des tailles de haie ou des tontes de gazon, voire des encombrants, sur des terrains nus dont les propriétaires sont absents.



Point n'est besoin de rappeler que ces intrusion dans des propriétés privées sont des actes délictueux réprimés par la loi.

Rappelons par contre que la déchetterie intercommunale située à Matignon assure ce service de dépôts de déchets verts, d'encombrants et de déchets inertes.

Rappelons aussi que le combat écologique engagé aujourd'hui pour sauver notre planète en danger condamne fermement ces comportements.

La qualité et le confort de vie exigent de chacun d'entre nous un minimum de règles de civisme dont fait partie le respect d'autrui et de la propriété d'autrui.

## PRIX DU BON VOISINAGE

Absence d'hiver et douceur du printemps, et la nature s'emballe : mauvaises herbes et végétation sauvage prolifèrent et envahissent les espaces en friche.

Rappelons qu'un arrêté préfectoral du 16 avril 1986 rend obligatoire, pour les propriétaires de terrains, la destruction des chardons et autres mauvaises herbes au plus tard avant la maturation des graines.



Tout un chacun est donc mis en demeure de prendre toutes dispositions **écologiques** pour procéder à la destruction de ces végétaux qui menacent les surfaces cultivables de vos voisins.

## **TOUT SAVOIR SUR LE COMPOSTAGE A DOMICILE**

**Apprendre en moins de deux heures comment réussir efficacement son compost à partir de déchets de cuisine et de jardin.**



Le principe du compostage est relativement simple, il s'agit de stocker, dans un bac spécial (ou même en tas), les déchets de cuisine et de jardinage les plus rapidement biodégradables pour obtenir en quelques mois un compost très riche, réutilisable dans le jardin.

La Communauté de Communes du Pays de Matignon vous propose des composteurs individuels de jardin en bois à des tarifs très avantageux. Quand on sait que chaque Costarmoricaïn produit 100 kg de déchets verts et 75 kg d'ordures ménagères par an, que leur traitement représente un coût élevé pour la collectivité donc pour les contribuables, on se dit que ça vaut peut être la peine de s'y mettre !!

**Une permanence est organisée à Saint-Cast le Guildo de 16h00 à 18h00.  
Venez vous former au compostage !!.**

Date	Emplacement	Commune
Le lundi 18 juin	Parking mairie/école	Saint Cast
Le mardi 19 juin	Parking de l'école	Le Guildo

## CANICULE – RECENSEMENT DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

La loi a confié aux maires la charge de recenser à titre préventif, à leur demande ou à la requête de leurs proches ou de tiers, les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à leur domicile afin de disposer, en cas de risques exceptionnels et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, de la liste des personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire sur un registre nominatif ouvert en mairie.

La demande d'inscription peut être réalisée par vous-même ou le cas échéant par votre représentant légal ou par un tiers (parent, voisin, médecin traitant, service de soins à domicile..)



## TOURISME INFOS

[www.saintcastlequildo.com](http://www.saintcastlequildo.com)

### L'ETE EST PROCHE

Ce mois d'avril a été exceptionnel, grâce à un temps estival, et surtout par la présence de nombreux résidents et touristes mais également par nos amis belges pour les 17<sup>ème</sup> stages de musique.

Ceux-ci ont été cette année, plus encore que les autres années, un succès, avec plus de 300 stagiaires sur 2 semaines.

Leur venue est un moment important de convivialité et d'échanges.

Bon nombre de stagiaires ou d'anciens stagiaires reviennent régulièrement en vacances à Saint Cast le Guildo, certains même investissent dans des résidences secondaires.

Le mois de mai, mois des ponts, trop automnal, n'a pas attiré la foule habituelle.

Plage en fête que l'Office de Tourisme a organisé le 20 mai a été un demi succès. Les animations de l'après midi ont été très fréquentées, par contre le Fest Noz du soir a eu une trop faible fréquentation.

Mais d'autres animations vont suivre que vous pourrez découvrir dans le prochain **Agenda des Festivités** que l'Office de Tourisme va prochainement éditer.

Il sera disponible début juin.

### AGENDA

**23 JUIN : FÊTE DE L'HUÎTRE.** Port de Notre Dame du Guildo, un grand moment de fête et de convivialité (expositions, chants de marins, Fest Noz, moules frites, buvettes).

**24 JUIN : JOURNEE DU PATRIMOINE DE PAYS.** Une Journée pour découvrir ou redécouvrir le patrimoine de la presqu'île castine

**30 JUIN : FOUÉE DE LA SAINT JEAN** sur la grande plage à partir de 18h

**Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez :**

- contacter l'Office de Tourisme au 01 96 41 81 52
- consulter le site Internet [www.saintcastlequildo.com](http://www.saintcastlequildo.com)
- mieux encore, rencontrer le personnel d'accueil, l'Office de Tourisme est ouvert tous les jours sauf le dimanche de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Jean-Pierre VALÈS

# SAINT-CAST LE GUILDO

# FÊTE DE L'HUÎTRE

7ème EDITION

# SAMEDI 23 JUIN 2007



**FEST-NOZ**  
CHANTS MARINS

**IMG**  
**STERNE**  
**ESQUISSE**  
**RAGLAN ROAD**

**A PARTIR DE 18 H 30**

**EXPOSITIONS**  
**CONCOURS D'ECAILLERS**  
**DEGUSTATION D'HUITRES**  
**MOULES-FRITES**  
**BUVETTE - CREPES**

N° Licence spectacles : 779534

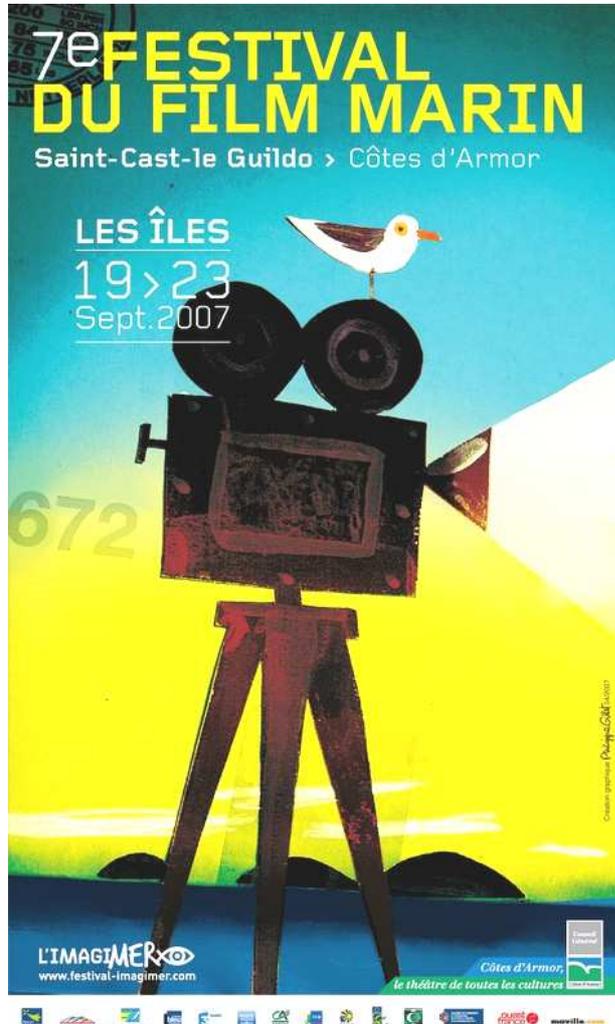
Organisation UCAMM et Office de Tourisme de St Cast Le Guildo



# L'IMAGIMER

en Juin...

... est heureux de vous présenter l'affiche du 7<sup>ème</sup> Festival du Film marin !



Au programme du 7<sup>ème</sup> Festival du Film marin de St-Cast-Le Guildo :

- ▶ les Iles, thème 2007, en quelques 20 films du monde entier
- ▶ zoom sur les grandes explorations et aventures maritimes contemporaines en présence des scientifiques et cinéastes associés
- ▶ les films récents et inédits (documentaires, courts-métrages, cinéma d'animation) inspirés par l'univers maritime
- ▶ la 3<sup>ème</sup> compétition documentaire et le Prix Planète Thalassa
- ▶ le Prix du jury jeune public
- ▶ de nombreuses rencontres avec les cinéastes, scientifiques et marins
- ▶ et aussi : l'exposition *les Peintres Officiels de la marine* à la salle d'Armor
- ▶ et, enfin, du mouvement dans la baie : l'America'st cup organisée par le centre nautique

## Cet été, faites-nous remarquer !

A peu de frais, devenez joli(e) sandwich pour la gloire et la prospérité de votre festival ! Nos tee-shirts sont disponibles dans toutes les tailles pour femmes, hommes et enfants.

**En vente à l'Imagimer et à l'Office de tourisme. Modèles homme et femme : 20€ ; enfant : 15€**



L'ImagiMer :  
6 rue de la Bataille  
22380 Saint-Cast-Le Guildo  
Tél. 02 96 81 03 00  
Fax 02 96 81 03 01  
[festival.film.marin@wanadoo.fr](mailto:festival.film.marin@wanadoo.fr)  
[www.festival-imagimer.com](http://www.festival-imagimer.com)



### 34. La Bicyclette.

Elle s'élançait. Lentement d'abord. Puis, poussée par la troupe de garçons, elle prend de la vitesse. Au risque de perdre l'équilibre, son pilote, à force de contorsions, réussit à appuyer sur les pédales. La machine s'échappe de la nuée de gamins qui la poursuit.

Partie de la Tour Blanche, elle fonce vers le Bourg. Un virage serré pour remonter par la Forge. L'équipage évite le mur de justesse et la meute de ses poursuivants le rattrape dans la petite montée. Les cris d'encouragements redoublent et la rue résonne de leur clameur. Après deux autres virages serrés on atteint la Haute Rue. Le pilote hésite, mais, pressé par ses poursuivants, il commence sa descente. De plus en plus vite. Les cailloux du chemin font vibrer la machine. La vitesse lui siffle aux oreilles. Deux ou trois nids de poules le font sauter de sa selle. La machine tanguait en saccades brusques. Il tient bon, se rétablit, passe le carrefour comme un bolide. Il a du mal à maîtriser l'engin, il rase le mur de l'Hôtel du Commerce. Mais sa pédale a touché le sol. La machine est incontrôlable. Le pilote lève ses petites jambes pour éviter le choc, porte les coudes à son visage pour se protéger la tête. Il lâche le guidon. Et se fracasse contre le mur de l'église.

Tous ses copains accourent. On n'a pas envie de rire à voir le petit Jean les genoux écorchés, l'oreille tuméfiée et le nez qui saigne. Car la belle bicyclette est cassée.

Elle est la propriété de ces frères qui consolent leur ami. Ils sont les seuls gamins de Saint-Cast à avoir un tel engin. Bien sûr beaucoup d'adultes peuvent s'en payer, et l'été on a même vu des petits parisiens enfourcher des bécanes conçues pour leur taille. Mais les frères sont les seuls enfants de Saint-Cast à posséder une bicyclette à eux.

Leur père l'avait récupérée et l'avait réparée. Il y avait passé du temps, dans son atelier

enfumé. Toussant son sang et crachant ses poumons, le gazé de 14-18, le vieillard quadragénaire, traînant la jambe où la guerre avait oublié quelques éclats de shrapnell, avait remis la machine en état. Il avait ressoudé le cadre, détordu le guidon et redressé la roue d'avant. Il avait trouvé une nouvelle chaîne qu'il avait réajustée. Il y avait travaillé longtemps et, très fier, l'avait offert à ses fils en leur demandant d'en prendre soin. De ne la prêter à personne.

- T'en fais pas ! dit l'un des frères au petit Jean qui n'ose pas pleurer.

- On dira que c'est nous, dit un deuxième.

- Ou bien qu'elle s'est cassée toute seule propose un troisième.

- C'était pas de not' faute ! concluent les frères, presqu'en chœur.

Et, très vite, on se met d'accord sur la version des faits. L'un des frères sur la selle et les mains au guidon, roulant doucement, aurait senti, sous lui, le cadre de la bicyclette se briser en deux. Les soudures du père auraient lâché. Comme ça. Toutes seules. On éviterait ainsi coups de cannes, gifles et autres punitions corporelles que l'ancien Poilu distribuait généreusement.

Le lendemain, à l'Ecole des Garçons, la nouvelle courut très vite : Les frangins avaient reçu, tour à tour, la veille, en rentrant chez eux, une rouste mémorable. Les aînés hésitaient à s'asseoir, tellement leurs fesses leur faisait mal.

- Vot' père n'a pas cru votre histoire ? S'enquit le petit Jean qui se sentait coupable.

- C'est pas ça répondit l'un des frères.

- On n'a d'abord raconté que la soudure avait lâché toute seule... précisa un autre.

- Mais le Père était si vexé, si triste, si malheureux de penser qu'il avait mal fait son travail..., ajouta un troisième.

- Que, pour ne pas lui faire plus de peine, on a préféré lui dire la vérité ! ...conclut le plus grand...

F.H

## DU COTE DES ASSOCIATIONS

### CLUB DES PIERRES SONNANTES

- \* **Clubs ordinaires** mercredis 6 et 20 juin : jeux divers (scrabble, cartes etc..) à partir de 14 h à la salle des Pierres Sonnantes – Goûter en fin d'après-midi
- \* **Marche** : Mercredi 13 juin : Erquy – circuit de St Pabu – rendez-vous à 14 h Place de l'Eglise
- \* **Scrabble** : Tous les mardis à 14 h salle d'Avaugour – Scrabble en duplicate ou classique ouvert à tous les adhérents.
- \* **Encadrement** : tous les jours à 14 h salle d'Avaugour : atelier d'encadrement animé par Mme ROCHE

**Fête de la musique avant l'heure : Mardi 19 juin** à 11 h 45 à la salle des Fêtes de St

Denoual, repas ouvert à tous

à 15 h, après-midi dansant avec l'orchestre de Véronique LADANSE – Prix 25 € boissons comprises

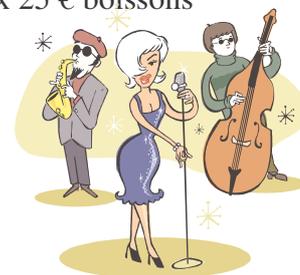
à 20 h 30 dîner dansant : prix 10 €

Tarif journée complète : 30 €

Inscriptions et renseignements avant le 12 juin auprès de :

Marie-Thérèse OLERON ☎ 02.96.41.07.45

Odile HAMONIAUX ☎ 02.96.41.20.35



**Mardi 12 juin** à 10 h 15 salle d'Avaugour : réunion du Conseil d'Administration

**Croisière dans la rade de Brest et la presqu'île de Crozon : vendredi 15 juin**

Heures de départ : . 6 h 15 : place de l'église

. 6 h 20 : parking de l'Hôtel du Vieux Château

. 6 h 25 : Croix aux Merles



**Mercredi 27 juin**

Grillades et anniversaires du 2<sup>ème</sup> trimestre à 12 h – terrain de football – ouvert à tous – tarif : 12,50 € (apporter son couvert)

L'après-midi : jeux divers

Inscriptions pour le 20 juin auprès de :

Marie-Thérèse OLERON ☎ 02.96.41.07.45

Odile HAMONIAUX ☎ 02.96.41.20.35

**Pour prendre date : Vendredi 17 août à 21 h – salle d'Armor : Fest Noz**

Les activités du club seront suspendues en juillet et août.

Reprise mercredi 5 septembre pour la marche et le mercredi 12 septembre pour les clubs ordinaires, mardi 4 septembre pour le scrabble et jeudi 6 septembre pour l'encadrement.

Bonnes vacances

Le Président  
A. MONFORT

## ATELIER des ARTS PLASTIQUES



Le mois de Juin arrive.

S'il marque traditionnellement la fin de l'année « scolaire », il marque aussi la fin de nombre d'activités, elles aussi mises en sommeil le temps de l'été, avant de repartir au mois de Septembre, temps de « rentrée ».

Il en est ainsi pour nous, au sein de l'Atelier des Arts Plastiques, pour les apprentis artistes peintres & sculpteurs qui y œuvrent.

S'il n'y a pas de distribution des prix aux plus méritants, il y a en revanche une **exposition de quelques tableaux de peinture**, que vous pourrez venir apprécier en rencontrant certain(e)s de leurs auteurs.



**Venez donc nombreux,  
du 21 au 24 juin,  
salle Penthivière de 14H00 à 18H30**

Vous aurez ainsi l'occasion de nous encourager et peut être, de vous décider à nous rejoindre pour la prochaine année 2007/2008.

Vous pourrez ainsi vous pré-inscrire, pour la peinture ou/et la sculpture  
(*Rappel : chaque discipline se décline sous forme de 2H00/semaine adulte – 1H00 pour le dessin, enfant, de septembre à juin, école de Notre Dame du Guildo*).

Alors à bientôt !

Monique COHAS - Présidente de l'Association

02.96.41.92.63

\*\*\*



### ECLD PAROLES D'UN SOIR

**Le vendredi 22 Juin 2007**, une soirée sur **le Liban** nous sera procurée par **Jacques et Thérèse Langhade** qui connaissent bien ce pays pour y avoir vécu.

Jacques Langhade a enseigné l'arabe à l'université de Bordeaux et a dirigé la Bibliothèque de La Source (du « Monde arabe et de l'Islam ») à Rabat.

**Attention !!!** la séance aura lieu **Salle du Bec Rond** à Saint-Cast, 20h 30

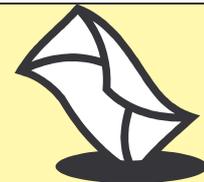
Entrée ouverte à tous et gratuite

### **RAPPEL**

L'usage fait que les associations ont domicilié leur siège social à la Mairie.

Cette disposition ne gêne en rien les services administratifs, encore que, nous invitons les dites associations à venir régulièrement retirer le courrier qui leur est adressé.

La corbeille déborde !!!



## LES AMIS DES SENTIERS DE RANDONNEE



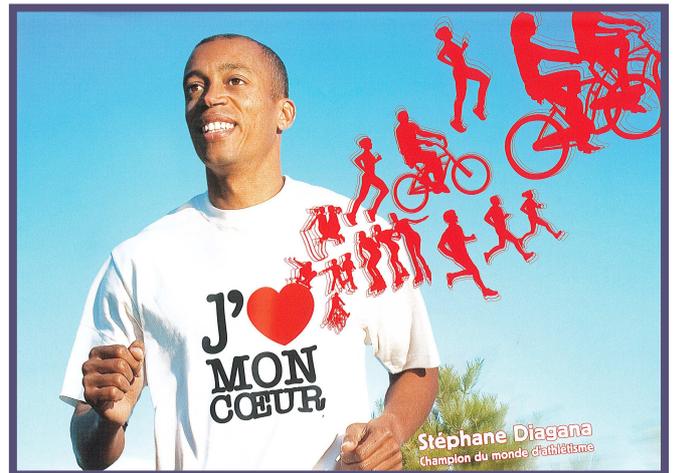
Les Amis des Sentiers de Randonnée de Saint-Cast le Guildo ont organisé pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive un rassemblement Place du Marché à Saint-Cast le dimanche 13 mai dernier de 9 h à 12 h 30.

Quelques 60 marcheurs et 6 cavaliers de l'écurie du Gallais de Sainte Brigitte se sont retrouvés pour un Parcours du Cœur différencié devant les stands posés pour l'occasion et sensibilisant, petits et grands, aux bienfaits d'une activité de plein air pour la Prévention des maladies

cardio-vasculaires.

Des panneaux d'information et de présentation des circuits castins et guildocéens agrémentaient cette matinée et la présence de 2 médecins habitant notre cité témoignait par quelques prises de tension artérielle avant et après l'exercice du sérieux de cette activité simple à la portée de tous.

Les conditions météorologiques n'ont pas découragé les participants qui, pour les marcheurs, ont effectué plus de 8 km de chemins creux, de petites routes et de sous-bois dans un circuit ouvert à tous en boucle, au milieu de notre commune.



Au retour à 11 h 45, la Municipalité sollicitée pour l'occasion a offert le traditionnel pot de l'amitié servi par les bénévoles de l'association organisatrice, et remis à chacun un tee-shirt griffé Saint-Cast le Guildo – Côte d'Emeraude, en remerciement de leur geste en faveur de la collecte pour la Prévention des accidents cardiaques.



*L'Ecurie du Gallais  
à cheval pour la rando du cœur*

Le trésorier des Amis des Sentiers, Jean-Marie FESARD, a récolté et réservé l'intégralité de cette collecte de 82 euros à la fédération Française de cardiologie.

Merci aux participants.

Le Président Guy LANGLOIS

\*\*\*

## CLUB D'ASTRONOMIE

A l'occasion de l'anniversaire de la création du club « Le rayon vert », nous invitons les personnes intéressées par l'Astronomie à venir nous rejoindre le **Mardi 5 juin à 20 h 30** à la Mairie de Plévenon pour une réunion d'informations. Contacter si besoin par téléphone le soir le 02.96.41.54.36 ou 02.96.41.43.01





**Saint-Cast Le Guildo**  
**Association pour la promotion de**

**« DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT & DE L'  
ÉCOLOGIE »  
( D2E )**

*Le rôle d'une association s'intéressant aux enjeux de l'environnement est de tout faire pour :*

- *favoriser l'expression de la demande des habitants concernés, tout en ayant un regard au-delà de leur territoire, compte tenu des interactions notamment géographiques de tout projet*
- *organiser le débat interne et faire émerger des idées créatrices de projets*
- *promouvoir ceux-ci ou/et soutenir ceux à l'initiative des décideurs, en vue de leur bonne fin.*

Conformément à ces grands principes, l'association D2E est créée.

Le Conseil d'administration est composé de gauche à droite :

Maurice Lorient, Roger Bayle « secrétaire », Jacques Fournier, Jean Pierre Pinson, Elisabeth Bayle, Jacqueline Renault « trésorière », Jean Pierre Valés, Jean François Girard, Guy Langlois, Claudie Lamballais, Alain Dutertre, Gilbert Lamballais « président »



Objet : Le site naturel de Saint Cast le Guildo est exceptionnel.

Il importe d'en assurer un développement harmonieux.

Cela implique que les projets de développement de tout son territoire soient construits en référence à :

- un Environnement (*cadre de vie de chaque citoyen*) maîtrisé
- une approche Ecologie (*sciences relationnelles entre l'individu et son environnement*) exigeante.
- un Développement durable (*développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures, à satisfaire les leurs*) revendiqué en tant que tel.

Sur l'ensemble des sujets impactant le site (infrastructures, urbanisme, vie quotidienne, etc.) D2E se donne l'ambition de porter les enjeux ci-dessus, en étant auprès des décideurs, celui qui sensibilise, reconnaît les efforts, accompagne si nécessaire, interpelle en tant que de besoin.

Résidents de SAINT-CAST Le GUILD0, nous sommes les principaux acteurs concernés par l'évolution de notre commune.

Faites nous part de vos remarques, de vos idées ; écrivez-nous à notre siège social :

**Association D2E**  
**Mairie de Saint-Cast le Guildo**  
**22380 SAINT-CAST Le GUILD0**

Devenir membre adhérent à D2E est possible  
Contactez-nous.

G. Lamballais

## AMICALE DES ANCIENS F.F.I DE SAINT-CAST LE GUILDO

Prendre date : le **dimanche 9 septembre**, une sortie d'une journée est organisée :

- matin : **Croisière** commentée sur la rivière d'ETEL puis repas au restaurant
- après-midi : Visite guidée du **Musée des Sanglots Longs**. 25 ans d'histoire : Guerre de 39/45, histoire de la Radio TSF (téléphone sans fil), depuis le poste à galène, il y a 100 ans jusqu'aux radios des années 1950... 350 m<sup>2</sup> d'exposition, une soixantaine de mannequins mis en scène. Une éblouissante page d'histoire riche d'archives, de documents, de photos, de matériel, de tenues etc... La Guerre d'Algérie et la Guerre d'Indochine y sont évoquées.

Tarif : 63 €. Les programmes seront distribués courant juin.

Renseignements chez Monsieur MARE Gérard : 02.96.41.88.27 ou chez Monsieur LEGOFF

Léon : 02.96.41.93.65

Ce voyage est ouvert à tous.

# NOTRE-DAME DU GUILDO DIMANCHE 1er JUILLET BROCANTE



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU 02.96.41.63.19  
ORGANISÉ PAR L'ACAT DU GUILDO



# KERMESSE

de l'Ecole Notre-Dame

## Dimanche 1er Juillet

**Galettes – Saucisses – Grillades – Moules – Frites**  
**Jeux, nombreux stands, tombola, roue de la fortune**

**Salon de thé, crêpes, gâteaux**

# **SAJNT-CAST LE GUJIDO**

**Samedi 30 Juin**

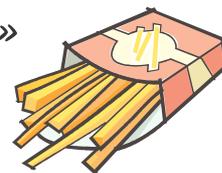
## **FOUÉE**



# **DE LA SAJNT-JEAN**

*Sur la grande plage*

**18 h : Défilé des Danseurs « La Rosargue »**



**21 h : Fest-Noz avec Sterne**

**23 h : Embrasement**



**Galettes**  
**Saucisses**  
**Frites**  
**Crêpes**  
**Buvette**

**Organisation : OGECC**

# Fête de l'Eté

## Dimanche 1er juillet 2007

SALLE D'ARMOR  
Bd de la MER à St CAST le GUILDO

Organisée par le CLUB PENTHIEVRE AMITIE

**11 HEURES** : APERITIF EN MUSIQUE

**12 HEURES** : RESTAURATION AVEC GALETTES,  
SAUCISSES, FRITES, GATEAUX.

**14 HEURES** : Fest-Deiz. Avec la participation de Jean Claude  
BOURGET

**17 HEURES** : TIRAGE DE LA GRANDE TOMBOLA.

1 VOYAGE D'UNE SEMAINE POUR DEUX PERSONNES SUR LA COSTA BRAVA

1 VELO TOUS TERRAINS

1 BALANCELLE

1 FOUR MICRO ONDES

1 BARBECUE

1 TRANCHEUSE A JAMBON

1 LECTEUR DVD

1 TABLE PIQUE NIQUE

1 TOILE DE TENTE

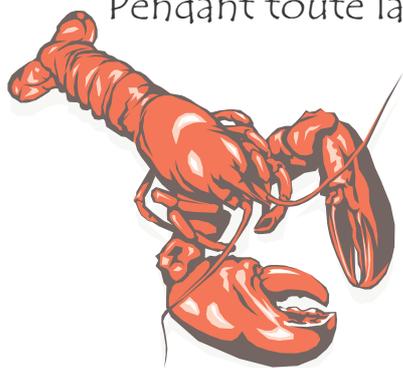
1 LAMPADAIRE

DES OUTILS

PLUS DE 50 LOTS DE VALEUR

PRIX DU BILLET 2€ LE CARNET 20€

UN BON D'ACHAT DE 6€ PAR CARNET VENDU ENTIER



Pendant toute la durée de la fête, vous aurez la possibilité de prouver votre perspicacité en devinant le poids du panier garni.

Vous pourrez également gagner des homards, trouver le nom de la poupée pour l'emporter

Buvette - Gâteaux

# CENTRE NAUTIQUE DE SAINT-CAST LE GUILDO

## ACTIVITE CLUB HORS VACANCES SCOLAIRES

Possibilité de prendre un forfait illimité sur 1 an.

### COURS D'INITIATION ET PERFECTIONNEMENT

Tous les mercredis et samedis de 14h à 17h :  
catamaran adultes et enfants, planche à voile, dériveur 420  
Tous les samedis de 9h à 12h : habitable J80

### ENTRAINEMENT SPORTIF

Habitable J80, tous les samedis de 14h à 17h

### REGATE

Habitable J80, tous les dimanches de 10h à 15h



## POINT PASSION PLAGE OUVERT DURANT LES WEEK-ENDS, JOURS FERIES, ET LES VACANCES SCOLAIRES LOCATIONS COURS PARTICULIERS

### DES AUJOURD'HUI RESERVEZ POUR CET ETE

#### Stages individuels

A partir de 5 ans, initiation ou perfectionnement sur cinq séances de 2<sup>H</sup>30, du lundi au vendredi. *Au port* : voile Habitable. *A la plage* : optimist, catamaran, dériveur, planche à voile et Jardin des mers pour les plus jeunes.

#### Formations au Monitorat fédéral

**A2C1** : 2 au 6 juillet

**B1** : 2 au 13 juillet et 30 au 10 août

### **A SUIVRE EN JUIN...**

Régate de habitable J80 les 3 et 10 juin

Sélective flotte les 16 et 17 juin

Entraînement Mondial les 23 et 24 juin.

### **RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

CENTRE NAUTIQUE DE SAINT-CAST LE GUILDO  
LE PORT  
22380 SAINT-CAST LE GUILDO

TEL. 02.96.41.86.42

E-mail : [cn.st-cast@wanadoo.fr](mailto:cn.st-cast@wanadoo.fr)

Internet : [www.cnautique-saintcast.com](http://www.cnautique-saintcast.com)

## BLOC NOTES / INFOS

### PARUTION D'ANNONCES DANS LE JOURNAL OUEST FRANCE



A compter du 20 Mai 2007, il conviendra de transmettre directement à Ouest France par internet sur [www.infolocale.fr](http://www.infolocale.fr) les articles concernant la Collectivité, les associations et les organisateurs de spectacle (annonces de tout genre, convocations du Conseil Municipal, cérémonies commémoratives).

\*\*\*

Salle équipée en  
**NUMERIQUE**  
**IMAGE ET SON**  
Salle classée Art et essai



## **L'EDEN Cinéma** **Saint-Cast-Le-Guildo**



SARL Glozel Rennes  
Retrouvez nos programmes  
Sur [www.saintcastleguildo.fr](http://www.saintcastleguildo.fr)  
Répondeur 02 96 41 95 94  
<http://eden.zeblog.com>

### JUIN 2007

MERCREDI 06/06	15h //////////////////////////////////////	17h //////////////////////////////////////	20h30 PIRATES DES CARAÏBES 3 EN NUMERIQUE
VENDREDI 08/06	15h //////////////////////////////////////	17h //////////////////////////////////////	20h30 PIRATES DES CARAÏBES 3 EN NUMERIQUE
SAMEDI 09/06	15h //////////////////////////////////////	17h PIRATES DES CARAÏBES 3 EN NUMERIQUE	20h30 PIRATES DES CARAÏBES 3 EN NUMERIQUE
DIMANCHE 10/06	15h GOODBYE BAFANA	17h PIRATES DES CARAÏBES 3 EN NUMERIQUE	20h30 //////////////////////////////////////
MERCREDI 13/06	15h //////////////////////////////////////	17h //////////////////////////////////////	20h30 PIRATES DES CARAÏBES 3 EN NUMERIQUE
VENDREDI 15/06	15h //////////////////////////////////////	17h //////////////////////////////////////	20h30 NE LE DIS A PERSONNE
SAMEDI 16/06	15h //////////////////////////////////////	17h DEMANDEZ LA PERMISSION AUX ENFANTS	20h30 PIRATES DES CARAÏBES 3 EN NUMERIQUE
DIMANCHE 17/06	15h DEMANDEZ LA PERMISSION AUX ENFANTS	17h PIRATES DES CARAÏBES 3 EN NUMERIQUE	20h30 //////////////////////////////////////
MERCREDI 20/06	15h //////////////////////////////////////	17h //////////////////////////////////////	20h30 GOODBYE BAFANA

### **RAPPEL**

Par arrêté Municipal, les sentiers de randonnée, le chemin littoral et les plages sont strictement interdits à tous les véhicules à moteur, notamment les quads, cyclomoteurs et motos.



## « ECOUTE DEFICIENCE VISUELLE »

### UN SERVICE GRATUIT, POUR LES PERSONNES AVEUGLES ET MALVOYANTES, MAINTENANT DANS TOUTE LA FRANCE

**La solitude est encore plus pénible quand on est privé d'un sens aussi important que la vue.**

Ecoute Déficience Visuelle est un **service téléphonique gratuit** créé par l'Association Valentin Haüy pour répondre à l'attente, des déficients visuels souffrant de solitude, ou ayant simplement besoin, de temps en temps, d'une oreille amicale.

Initialement réservé à l'Ile-de-France, il s'est étendu à toute la province, et fonctionne deux fois par semaine : les **lundi et jeudi après-midi de 14 h à 18 h**. Il suffit de composer le

**0 800 21 21 62**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Pourquoi appelle-t-on ? **D'abord parce que l'on se sent seul.** Ou bien en conflit avec son entourage : la cécité n'est pas toujours facile à vivre en famille. On entend aussi les personnes aveugles qui ne supportent plus leur handicap, les malvoyants qui ne veulent pas s'avouer que leur état s'est aggravé et refusent de porter la canne blanche. Parfois, il s'agit d'une demande de renseignement pratique, ce qui n'est pas l'objet d'Ecoute Déficience Visuelle mais montre bien que l'on ne sait pas toujours à qui s'adresser. Et puis, appellent ceux qui ressentent **le simple besoin de parler à quelqu'un**, même s'ils vivent en maison de retraite.

Ces personnes aveugles ou malvoyantes ont, pour les écouter de façon anonyme, les comprendre et leur redonner confiance (« on nous remet le pied à l'étrier », disent certains), l'oreille amicale de deux personnes spécialement formées au handicap visuel. «C'est le meilleur moment de la semaine », remercient les habitués ! Car il y en a...

*Association Valentin Haüy - Service Communication - 5 rue Duroc 75007 Paris*

*Tel : 01.44.49.27.27 Fax : 01.44.49.27.07*

*e-mail : [communication@avh.asso.fr](mailto:communication@avh.asso.fr)*

*Site Internet : [www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr)*

- 
- |                                      |                                      |  |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--|
| - Aide sociale et familiale          | - Adaptation à la vie quotidienne    | - Formation professionnelle et aide à l'emploi |
| - Médiathèque braille et sonore      | - Défense des droits Matériel adapté | - Accessibilité et locomotion                  |
| - Activités culturelles et sportives | - Prévention de la cécité            | - Action dans les pays francophones            |
| - Accueil en centres spécialisés     | - Enseignement du braille            |  |

# ATTENTION : RESPECTONS LES DISTANCES

Il est interdit d'utiliser tout pesticide : désherbant, insecticide, fongicide...

Par arrêté préfectoral du 04/04/2005  
pour les Côtes d'Armor

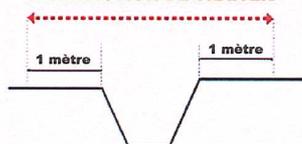
Par arrêté ministériel du 12/09/2006

**A MOINS DE 1 METRE**  
de la berge des fossés  
même à sec et des cours  
d'eau\*\* HORS IGN :

ne figurant pas sur les cartes IGN  
au 1/25000e



**INTERDICTION DE TRAITER**



**A MOINS DE 5 METRES**  
des cours d'eau\* IGN :

figurant en points, traits pleins ou  
discontinus sur les  
cartes IGN au 1/25000e



**INTERDICTION DE TRAITER**



Certains produits ont des dispositions plus contraignantes  
présentées sur l'étiquette

**SUR les avaloirs,  
caniveaux et  
bouches d'égout**



## LE MOT DU CRUCIVERBISTE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### Horizontalement

- 1 – Dissimulent des douceurs
- 2 – Tas de pierres – Grise à soho
- 3 – Poissons rouges – Accompagne l'enthousiasme
- 4 – Construiras ton abri
- 5 – Comité Technique – Enfants du peuple
- 6 – Accompagne Jupiter dans sa révolution – Découvertes – Commun à un groupe
- 7 – Commercer avec le divin – Son fil sanctionne une redoutable échéance
- 8 – Département - Négation
- 9 – Prénom d'une belle star
- 10 – Noué - Brilleras

D.L.

### Verticalement

- A – Domine des subordonnés (es)
- B – Espace d'écoute
- C – Plaisir - Illégitime
- D – Remarquable
- E – Article – On y trouve ceux qui sont dans le pétrin
- F – Câlin de septentrion ? – Choisi
- G – Manifeste un monstrueux appétit - Lithium
- H – Attribut papal – Alter égo
- I – Limoneuse – Fleuve côtier
- J – Aléa – crie

Solution n° 178

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	C	R	A	P	A	U	D	I	N	E
2	O	U	T	I	L	L	A	G	E	S
3	L	A	T	T	E	S		U		S
4	O		R	A		T	I	A	R	E
5	Q	U	I	N	T	E		N	E	S
6	U		S	C	O	R	I	E	S	
7	I	N	T	E	R		U	S	E	S
8	N	O	E		V	A	L		R	U
9	T	E	R	R	E	N	E	U	V	E
10	E	L	A	N	S		S	T	A	R

## SUDOKU

### DIFFICILE

3		9						1	
6							8		
		2		3	1				5
			2	8	7	3			
			4		5				
		4	1	9	3				
2			6	4		1			
		3							9
	5					4			2

### EXPERT

2									7
	5	3	6		2	1			
	1	6						9	
3				4	1				
4									5
			5	6					9
	3					4	2		
		1	4		8	9	5		
9									6

BL (Pluduno)